

## Conseil départemental du jeudi 9 février 2023

### Question orale

Posée par Nicolas LANGLOIS

*Conseiller départemental*

*Au nom du groupe de la Gauche combative, communiste et républicaine ;*

*du groupe Pour les Seinomarins ;*

*du groupe Ecologie 76*

Monsieur le Président,

Le lundi 23 janvier, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale visant à reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, contre 62 ans actuellement, et à allonger la durée de cotisation à 43 ans en 2027 contre 42 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Pour celles et ceux qui n'auront pas pu cotiser 43 ans, l'âge de la retraite à taux plein reste fixé à 67 ans.

Après la réforme Touraine de 2014, et contre l'avis très majoritaire des seinomarins comme du reste des Français, le gouvernement Borne-Macron persiste dans sa volonté de prolonger la durée de vie professionnelle de l'ensemble des citoyens pour économiser les 20 Milliards d'€ que le budget de la Sécurité Sociale devrait financer d'ici 2032 pour équilibrer les comptes des régimes de retraite.

Des comptes actuellement excédentaires.

Refusant de consacrer à terme ces 20 Milliards d'argent public au financement des retraites, alors qu'il mobilise 160 Milliards d'€ annuellement sur le budget de l'État au titre du soutien aux entreprises privées qui en reversent 80 Milliards à leurs actionnaires, le gouvernement envisage, au-delà du recul de l'âge légal de départ en retraite et de l'allongement de la durée de cotisation, d'augmenter les cotisations des seules collectivités et non les cotisations patronales du secteur privé.

Considérant l'impact lourd qu'aurait cette nouvelle injustice sur le budget de notre Département, alors même que le rapport d'orientation budgétaire présenté ce jour met en déjà en lumière les conséquences préjudiciables et durables qu'ont eu dès 2022 d'autres décisions gouvernementales sans être financièrement compensées, nous souhaiterions connaître votre position sur cette hypothèse ? Et, le cas échéant, les démarches que vous avez ou allez entreprendre pour éviter qu'elle ne soit retenue.

Plus généralement, ce projet de loi ne manquerait pas d'entraîner, s'il était voté, des conséquences néfastes sur tous les métiers concernés par les compétences du département. Tous les métiers du soin, du lien, du champ éducatif, les secteurs de l'Aides à domicile, de l'Aide sociale à l'enfance, ceux des routes, de nos ports, de nos bacs... En réduisant encore leur attractivité et en accroissant les difficultés à recruter.

Sans compter les conséquences sur nos politiques et budgets dédiés aux solidarités, toutes les études démontrant que le recul du départ en retraite conduirait de nombreux seniors privés d'emploi ou ne pouvant plus travailler, à recourir aux dispositifs de solidarité pour subvenir à leurs besoins essentiels,

Au regard de ces conséquences prévisibles et de l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agents départementaux, nous souhaiterions connaître votre position sur ce projet de loi qui nous semble particulièrement nocif et contraire aux intérêts des seinomarins que nous représentons, comme à ceux de notre collectivité.